

# COMPTE-RENDU

## SEMINAIRE BIODIVERSITE ET EAU

### METZ – 26 JUIN 2017

Dans le cadre de **l'élaboration du Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable et l'Égalité des Territoires (SRADDET)**, la Région Grand Est a poursuivi la démarche de concertation par la tenue d'un séminaire « Biodiversité et eau du territoire » le vendredi 26 juin 2017 à Metz.

L'objectif de ce séminaire était d'offrir à l'ensemble des élus et des acteurs du territoire régional un temps de co-construction du rapport du schéma en contribuant en atelier à :

- ✓ La consolidation du diagnostic et des enjeux sur le volet biodiversité et ressource en eau ;
- ✓ L'identification de pistes d'objectifs pour la stratégie régionale d'aménagement.

Ce séminaire constitue la troisième des quatre rencontres thématiques prévues lors de cette première phase de concertation autour :

- ✓ de l'égalité et de l'aménagement du territoire le 19 mai à Châlons-en-Champagne,
- ✓ des transports et de la mobilité le 16 juin à Nancy,
- ✓ de la biodiversité et de l'eau le 26 juin à Metz,
- ✓ du climat, de l'air et de l'énergie le 5 juillet à Strasbourg.

Cette troisième rencontre a réuni 178 participants, pour la plupart des représentants institutionnels (élus et techniciens des collectivités pour plus de 65% des participants, agents des services de l'Etat et de ses établissements publics ou organismes pour près de 29%) mais également des représentants d'entreprises, d'associations et de collectifs.



### Accueil

**Jean-Luc Bohl**, Président de Metz Métropole, a introduit le séminaire en soulignant l'opportunité offerte par ce temps de concertation afin d'aboutir à une vision commune des enjeux et priorités pour le Grand Est.

**Franck Leroy**, vice-président de la Région Grand Est en charge de la solidarité territoriale, de la qualité de vie et de la transition énergétique, et co-président du Comité de Pilotage SRADDET, a présenté brièvement le SRADDET, ses objectifs et son caractère intégrateur d'un point de vue thématique (fusion des schémas sectoriels préexistants) et territorial (définition d'une vision stratégique permettant de « faire région »).

## Le SRADDET, c'est quoi, pourquoi et comment ?

Après un rappel du calendrier retenu et des modalités de contributions, **Franck Leroy** est revenu sur les objectifs de la Région. En effet, l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires est l'occasion de mettre en œuvre une démarche de co-construction, dans le but d'aboutir à un document partagé.

Pour répondre à ces objectifs et réfléchir collectivement à « l'intérêt régional », la Région souhaite réussir le dialogue région-territoires :

- ✓ En précisant que l'écriture des objectifs et des règles se fera dans le respect du principe de subsidiarité afin de respecter les rôles et les échelles de chacun ;
- ✓ En valorisant les expériences et les bonnes pratiques des territoires ;
- ✓ En mettant en place un dispositif complet de co-construction et d'échanges par le biais de séminaires, réunions thématiques et territoriales et une plateforme collaborative de recueil de contributions.

## Quel rôle pour la région en matière de biodiversité et d'eau ?

**Christian Guirlinger**, Président de la Commission Environnement, a tout d'abord souligné l'enjeu d'intégrer dans les réflexions tant la nature remarquable que la nature ordinaire. Il a par ailleurs insisté sur l'aspect volontaire de la prise de compétence sur l'eau par la Région Grand Est, permise par la loi NOTRÉ. Il a également insisté sur la priorité portée à l'intégration des travaux précédents, tels que les SRCE, dans les réflexions du SRADDET. Il s'agira donc de capitaliser l'existant, de prendre de la hauteur et de définir une stratégie régionale harmonisée, notamment face aux enjeux transversaux d'adaptation au changement climatique et de relance des projets transfrontaliers. Une vision partagée est donc nécessaire à la production d'un document performant et équitable. Les ateliers avaient ainsi pour objectifs de faciliter l'émergence de cette vision.

## Questions/réponses avec la salle

Aucune question n'a été posée par les participants en séance.



## Eclairages sur la biodiversité et l'eau dans le Grand Est

Deux grands éclairages, l'un sur les enjeux liés à la ressource en eau et l'autre sur le profil biodiversité du Grand Est, ont été présentés dans le temps plénier et sont consultables dans le PowerPoint joint au présent compte-rendu. Ces éclairages avaient pour objectifs de mettre en lumière différents enjeux, spécificités et problématiques régionales et de constituer une matière à débat pour les ateliers de la journée.

## 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> temps d'ateliers

Les temps d'ateliers avaient pour principaux objectifs de :

- ✓ **Partager** des atouts, des handicaps, mais également des opportunités et des perspectives en termes d'orientations et d'actions ;
- ✓ **Identifier** des besoins, des attentes, des priorités ;
- ✓ **Réfléchir** aux échelles de coopération et de solidarité territoriale.



Autour de 6 grandes thématiques de questionnement :

### → Atelier n°1 : Les enjeux de continuités écologiques pour le Grand Est

La région est actuellement couverte par 3 schémas régionaux de cohérence écologique adoptés en 2014 et 2015 sur les périmètres des anciennes régions du Grand Est. Ces 3 schémas continuent d'être en vigueur jusqu'à l'adoption du SRADDET qui a vocation à les intégrer. Or, s'ils partagent certains enjeux communs (préserver les espaces à forte valeur écologique, prendre en compte les continuités écologiques, préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides), d'autres enjeux ne figurent que dans un ou deux des trois SRCE.

Dans ce contexte, l'objectif de cet atelier était de croiser, sélectionner et hiérarchiser les enjeux selon leur pertinence à l'échelle de la nouvelle région et de faire émerger, le cas échéant, de nouveaux enjeux pour le Grand Est.

### → Atelier n°2 : La hiérarchisation des composantes de la Trame Verte et Bleue Grand Est

Du fait des 3 SRCE préexistants, la nouvelle région doit s'appuyer sur des trames vertes et bleues identifiées selon des méthodologies et des échelles différentes. Le résultat de la consolidation des trois cartographies des continuités écologiques fait donc apparaître une certaine hétérogénéité de couverture au regard des choix établis dans le cadre des SRCE des trois anciens espaces régionaux.

Sans remettre en cause les continuités écologiques existantes, le SRADDET doit permettre de faire émerger une vision partagée des secteurs à enjeux à l'échelle de la nouvelle région. L'objectif de l'atelier était ainsi de travailler sur des critères de hiérarchisation des composantes de la TVB (réservoirs et corridors), en distinguant notamment les composantes à intégrer systématiquement ou au cas par cas ; et en ajoutant le cas échéant de nouveaux critères de hiérarchisation.

### → Atelier n°3 : Une gouvernance biodiversité pour le Grand Est

La Région a fait le choix de ne pas créer d'Agence Régionale Biodiversité mais de mettre en réseau l'ensemble des acteurs dans une nouvelle gouvernance en phase avec les objectifs du SRADDET, les évolutions réglementaires et les nouvelles compétences de la Région.

L'objectif de cet atelier était d'imaginer de nouveaux schémas de gouvernance, permettant d'identifier les outils, les enjeux, les fonctions, les financements et les périmètres d'intervention des acteurs de la biodiversité.

#### → Atelier n°4 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et humides

La région bénéficie de la présence de nombreux cours d'eau et de zones humides majeures, qui sont aujourd'hui menacées ou en mauvais état. La détérioration de la qualité des eaux concerne aussi bien les eaux de surface (particulièrement liée aux hydrocarbures aromatiques polycycliques) que les eaux souterraines (notamment liée aux nitrates et pesticides) et impacte tout particulièrement les milieux aquatiques et humides.

L'objectif de cet atelier était de prioriser les enjeux dans une perspective à moyen terme, puis de proposer des pistes d'action à l'échelle de la Région Grand Est pour les milieux aquatiques et humides.

#### → Atelier n°5 : Risque inondation et gouvernances de l'eau

En Grand Est, le risque inondation concerne 1 commune sur 4, soit 9% de la population, et se manifeste surtout dans les grandes agglomérations. Les structures, les outils de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sont inégalement répartis et connaissent aujourd'hui des mutations importantes (compétence GEMAPI intercommunale...). De même, la réorganisation de la gouvernance eau potable et assainissement à l'horizon 2020 pose de vrais enjeux de continuité de l'action et de maintien de l'ingénierie locale. Les différents niveaux de gouvernance (internationale, nationale, bassin versant, intercommunale) doivent être à nouveau interrogés.

L'objectif de cet atelier était de déterminer les éléments clés nécessaires pour aborder ces enjeux à l'échelle de la nouvelle région et des pistes d'action à l'échelle de la Région Grand Est.

#### → Atelier n°6 : Quantité et qualité de la ressource en eau

La ressource en eau est mobilisée pour de multiples usages domestiques, économiques, énergétiques ou récréatifs (transport fluvial, alimentation en eau potable, production d'hydroélectricité). Son abondance constitue donc un atout fort pour la région Grand Est. Néanmoins, le territoire fait aujourd'hui face à de multiples pressions qualitatives et quantitatives et des conflits d'usage peuvent parfois émerger. L'enjeu de concilier les usages (assainissement, eau potable, hydroélectricité, refroidissement industriel, irrigation, navigation, tourisme) pour un bon partage de la ressource tout en la préservant (limitation des pollutions) est donc particulièrement prégnant.

L'objectif de cet atelier était de sélectionner les principaux enjeux de préservation de la quantité et qualité de la ressource et d'identifier des pistes d'action à l'échelle de la Région Grand Est.

Pour répondre à ces questionnements et faire du séminaire un vrai temps de construction du projet régional, les participants ont été répartis par table de 10 personnes constituées de manière à rassembler des acteurs aux profils et origines géographiques diverses.

Au total ce sont **18 tables** d'ateliers qui ont contribué collectivement et dans le cadre de **deux sessions de 1h** à ce qui sera demain le rapport du projet de SRADDET.

## Plénière de restitution et conclusion du séminaire

A la suite des ateliers, les participants ont été invités à restituer les **grandes idées clés** de leur table.

### → Atelier n°1 : Les enjeux de continuité écologique pour le Grand Est

#### Idées clés

- Globalement, l'ensemble des tables a souligné l'importance de :
  - o Conserver tous les enjeux communs à l'exception des enjeux trop localisés tout en procédant à un travail de réorganisation et mise en cohérence ;
  - o Améliorer la connaissance des trames thermophiles, afin de disposer d'une vision plus fines des continuités écologiques à enjeux à l'échelle du Grand Est.
- La plupart des enjeux identifiés par les 3 SRCE font l'unanimité et devront donc être intégrés au SRADDET. Néanmoins, des divergences apparaissent sur les enjeux suivants (présents dans un seul des 3 SRCE) :
  - o Elargir aux villes de moindre taille, le concept d'armature verte et bleue urbaine ;
  - o Valoriser les transports alternatifs ;
  - o Maintenir voire restaurer les éléments arborés hors forêt dans les secteurs les plus fragmentés ;
  - o Freiner une artificialisation des sols dans un contexte de perte démographique nette ;
  - o Maintien, en montagne, d'espaces non urbanisés entre villes et villages voisins afin de garantir la pérennité des échanges faunistiques entre versants d'une même vallée ;
  - o Améliorer l'état de la connaissance sur la faune et ses habitats.
- De nouveaux enjeux ont été proposés, parmi lesquels :
  - o Intégrer les prescriptions des PNA (plans nationaux d'actions) et PRA (plans régionaux d'actions) en matière de paysages, et assurer l'accompagnement des acteurs sur le terrain ;
  - o Assurer l'accompagnement des acteurs publics et privés dans la mise en place du SRADDET au niveau local ;
  - o Mettre en place une plateforme d'échanges entre les acteurs ;
  - o Parvenir à concilier les différents axes du SRADDET au regard des enjeux de biodiversité (énergie, transports, aménagement) ;
  - o Différencier les trames selon les espèces et les travailler à différentes échelles notamment dans un PLU pour les petites espèces.



### → Atelier n°2 : La hiérarchisation des composantes de la TVB Grand Est

#### Idées clés

- Les participants ont au préalable formulé des remarques générales sur la TVB Grand Est :
  - o Prendre en compte tout ce qui fait l'objet d'un consensus dans les SRCE (à condition que ce soit actualisé), voire annexer les SRCE au SRADDET ;
  - o Actualiser les ZNIEFF ;
  - o Bien distinguer la réglementation de l'incitation et la préservation de la restauration ;
  - o Homogénéiser les critères pour la délimitation des corridors (méthode paysagère en Alsace et Champagne-Ardenne, méthode écologique en Lorraine) ;

- Retenir une épaisseur de 1km pour les corridors (500 mètres de part et d'autre de l'axe préférentiel de déplacement) ;
  - Élaborer une sous-trame anthropique (qui viendrait révéler, illustrer et mettre en valeur le réseau des sites créés (et parfois abandonnés) par l'homme qui génèrent une biodiversité forte) ;
  - Généraliser la notion de multi-trames présente dans le SRCE Alsace ;
  - Se servir de la TVB comme base pour identifier et valoriser l'identité verte et bleue de la Région Grand Est en mettant l'accent sur ses patrimoines naturels.
- Pour les participants, les espaces suivants doivent nécessairement intégrer les réservoirs de biodiversité : Réserve naturelle régionale, Réserve naturelle nationale, arrêté préfectoral de protection de biotope, cours d'eau classés en liste 1 et 2, réserve biologique, cœur de parc national. Les sites Natura 2000 doivent globalement être pris en compte, notamment les ZSC, mais avec une analyse au cas par cas pour les ZPS.
  - Les composantes suivantes font l'objet de divergences entre les tables et au sein des tables entre les participants :
    - ZNIEFF type 1,
    - Zones humides,
    - Espaces de mobilité des cours d'eau identifiés dans le SDAGE,
    - Forêt de protection,
    - Réservoir biologique du SDAGE,
    - Espaces Naturels Sensibles ;
  - La composante « Parc naturel régional » a quant à elle été rejetée à l'unanimité ;
  - Une composante complémentaire a été proposée : « les tourbières ».

### → Atelier n°3 : Une gouvernance biodiversité pour le Grand Est

#### Idées clés

Les participants ont proposé différents schémas de gouvernance, parfois très précis quant au rôle de chaque acteur et ont souligné :

- Le constat d'un foisonnement des acteurs et d'un nombre élevé de structures ;
- Le rôle central du Comité Régional Biodiversité (instance de validation des décisions, de désignation des commissions ou encore de coordination de l'ingénierie locale, voire « parlement de la biodiversité ») ;
- L'importance d'encourager l'implication de la société civile organisée, voire du grand public via une communication efficace et renforcée : la biodiversité est l'affaire de tous, même s'il s'agit d'être vigilant au risque d'une dilution des responsabilités ;
- La nécessité de s'appuyer sur une ingénierie dédiée et sur des outils de connaissance (parfois en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils ont formulé 3 propositions majeures :

- Résoudre l'écart entre l'échelle macro et les échelles locales en assurant l'articulation régionale ;
- Affecter des moyens propres pour l'animation du SRADDET et pour la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel ;
- S'inspirer des gouvernances de l'eau et de l'énergie qui offrent des modèles pertinents en termes de périmètres écologiques, de lieux et de dialogue ainsi que de structures partenariales capables d'assurer les maîtrises d'ouvrage.

Deux points de vigilance sont également récurrents :

- L'animation du réseau risque d'être insuffisante, tout comme l'assistance technique au niveau des territoires ;
- La biodiversité risque d'être encore perçue comme une contrainte, alors qu'elle représente une réelle opportunité.

## → Atelier n°4 : Restauration et préservation des milieux aquatiques et humides

### Idées clés

- Renforcer la cohérence des politiques de protection des milieux aquatiques et humides :
  - o Adopter une approche intégrée de tous les enjeux dans les projets ;
  - o Faire le lien avec les PRSE (Plans Régionaux Santé Environnement) et diffuser de manière transversale dans l'ensemble des politiques régionales ;
  - o Améliorer la cohérence des politiques environnementales et agricoles et contribuer au développement de filières favorables à la qualité de l'eau et des milieux ;
  - o Concilier les projets d'aménagement avec les enjeux de préservation et de restauration des milieux.
- Accroître la connaissance et les actions dans ce domaine :
  - o Adopter une approche par fonctionnalité des milieux (au lieu d'une approche par espèces) ;
  - o Réduire la pression chimique de manière globale (industries, agricultures, particuliers) ;
  - o Créer une nouvelle économie régionale des prairies (pour les laits et les viandes), avec des débouchés innovants via la prospective et la R&D.
- Renforcer les compétences et les moyens disponibles sur l'ensemble du territoire régional :
  - o Développer un réseau de cellules d'ingénierie (agriculture, climat, biodiversité, inondation...) pour accompagner techniquement les maîtres d'ouvrage dans les futurs projets qui nécessitent d'intégrer tous les enjeux ;
  - o Renforcer et soutenir l'animation territoriale pour permettre l'émergence et le développement de projets d'envergure ;
  - o Déployer l'animation et l'éducation sur le terrain, à destination des élus, des salariés des entreprises, du grand public ;
  - o Accompagner les pratiques d'urbanisme pour encourager l'innovation.

## → Atelier n°5 : Risque inondation et gouvernance de l'eau

### Idées clés

- En termes de sujets d'intervention :
  - o Poursuivre le soutien financier et l'harmonisation des règles en adoptant un positionnement plus large sur des thématiques différentes (projets transverses et mixtes, soutien à la rénovation de l'habitat...) ;
  - o Traiter la question des étiages sévères (qui engendrent une moindre dilution des polluants) ;
  - o Encourager la recherche, l'innovation, la cohérence, l'expérimentation et la solidarité rural / urbain.
- Sur la mobilisation et la sensibilisation des acteurs :
  - o Assurer une formation pédagogique envers les élus, la population et les acteurs pour permettre une vulgarisation des enjeux et des problématiques ;
  - o Encourager les études psychologiques et comportementales, la mémoire des risques, l'éducation aux risques, le travail avec les populations sur les inondations, la communication et le transfert de bonnes pratiques ;
  - o Intervenir de manière différenciée sur les zones blanches où les acteurs rencontrent des difficultés et ont du mal à se fédérer ;
  - o Prendre en compte les services rendus par les agriculteurs et par l'agriculture, en les reconnaissant comme des acteurs susceptibles d'œuvrer en faveur de la ressource en eau, en mettant en évidence le développement de la filière herbe, en les rétribuant pour ces services ;

- Partager l'information et étendre la concertation à toutes les parties prenantes en amont des PLUi, en soutenant les structures existantes qui ont vocation à jouer un rôle d'animation à cette occasion.
- Sur la gouvernance :
  - S'affirmer davantage comme acteur transfrontalier au sein des commissions internationales ;
  - Consolider (gouvernance, financement) les structures existantes dans une logique de solidarité au niveau du bassin versant et de cohérence dans l'action ;
  - Favoriser une gouvernance internationale transfrontalière et apprendre des pays voisins de nouveaux modes de gestion du risque d'inondation, en lien avec les règles européennes.

## → Atelier n°6 : Quantité et qualité de la ressource en eau

### Idées clés

- Pour la préservation de la ressource :
  - Limiter les étiages : jouer un rôle préventif et curatif, avoir une vision prospective et anticiper ;
  - Orienter la politique agricole à l'échelle régionale et se doter d'un observatoire des pollutions liées aux substances dangereuses ;
  - Réfléchir à des outils de gestion pluriannuelle des flux d'eau ;
  - Augmenter la capacité des ouvrages ;
  - Renforcer les zones humides ;
  - Mieux gérer l'équilibre forêts / prairies ;
- Pour la mobilisation des acteurs :
  - Accroître la coopération entre les territoires, notamment de façon opérationnelle entre acteurs du territoire ;
  - Aller chercher tous les acteurs du territoire pour monter des projets globaux et solidaires autour de l'utilisation de la ressource en eau avec pour objectif de partager les connaissances et comprendre les besoins et contraintes des autres ;
  - Avoir une gestion concertée de l'utilisation qualitative et quantitative de la ressource (redistribuer les droits avec des approches d'intérêt général telles que la répartition temporelle et saisonnière ou la priorisation en fonction de la résilience de l'impact) ;
  - Préserver et restaurer la capacité d'infiltration d'une eau de qualité sur tout l'espace.

### Foire aux questions

Parallèlement à ce travail, les participants avaient l'opportunité de poser ou d'émettre des questions et des remarques libres. Ces questionnements et ces remarques ont tourné autour :

#### ✓ Des éléments scientifiques à prendre en compte dans le SRADDET

- Les participants suggèrent de :
  - Mettre en place la surveillance de la gestion des étangs et des cours d'eau ;
    - ➔ **Réponse** : la surveillance de ces milieux est partiellement couverte par deux outils : le réseau de surveillance DCE des agences de l'eau, l'observatoire régional de la biodiversité (en cours de création) qui intégrera des indicateurs de pressions anthropiques au-delà des indicateurs d'état.
  - Inciter au maintien en herbe des zones inondables humides par l'intermédiaire d'une prestation de service rendue à l'eau par les agriculteurs ;

- **Réponse** : L'enjeu de maintien des prairies permanentes sur les zones à enjeu eau a bien été identifié car relayé à plusieurs reprises durant l'atelier et les consultations. Un droit à l'expérimentation d'outils innovants dans le paiement de services rendus par l'agriculture est proposé.
- Concevoir un volet paysager du SRADDET à l'échelle du Grand Est en lien avec les questions de l'eau et de la biodiversité.
  - **Réponse** : Le SRADDET est soumis à évaluation environnementale qui se traduit par la réalisation d'un rapport environnemental annexé. Celui-ci comprend notamment un état initial de l'environnement dans lequel la question des paysages sera analysée, en lien notamment les caractéristiques du Grand Est en termes d'eau et de biodiversité. Par ailleurs l'enjeu de maintien des prairies permanentes sur les zones à enjeu eau a bien été identifié car relayé à plusieurs reprises durant l'atelier et les consultations.
- Les participants s'interrogent sur :
  - Les résultats attendus face aux pollutions diffuses en dehors des AAC (aires d'alimentation des captages) ;
    - **Réponse** : L'enjeu de protection à la source de la ressource en eau brute a bien été identifié. Les masses d'eau de surface et souterraines étant ou non couvertes par une AAC.
  - La possibilité d'intégrer les Plans Régionaux d'Actions « Espèces » dans le SRADDET.
    - **Réponse** : Il convient de rappeler que le SRADDET, dans sa démarche d'élaboration et notamment le processus de concertation mis en place avec les partenaires, a vocation à s'articuler et s'inscrire dans la continuité de l'ensemble des stratégies et programmes existants.

#### ✓ **Des modes de gouvernance eau et biodiversité**

- Les participants soulignent les enjeux de :
  - Pérenniser les financements dans le domaine de l'eau ;
  - Identifier les SCoT en tant que relais "eau et biodiversité" auprès des élus locaux et les accompagner dans ce rôle ;
  - Préserver les structures existantes assurant des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau, en particulier les associations syndicales autorisées (regroupement des propriétaires privés) comme celles du département des Ardennes (besoin de soutien financier pour le fonctionnement) ;
  - Faire de la Région le chef de file de la biodiversité, via notamment des conventions avec les Départements ;
  - Intégrer les collectivités locales dans la gouvernance régionale de la biodiversité.
    - **Réponse** : La Région Grand Est a fait le choix de ne pas créer d'Agence Régional de la Biodiversité mais les collectivités territoriales seront associées à la gouvernance selon des modalités qui restent à définir.
  - Accorder une plus grande lisibilité à la nouvelle gouvernance qui est mise en place dans le domaine de la biodiversité.
  - Apporter des éclairages sur la SOCLE (Stratégie d'Organisation dans les Compétences Locales de l'Eau).
    - **Réponse** : La SOCLE est un document accompagnant le SDAGE, à établir d'ici le 31 décembre 2017 (arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006

relatif au contenu des SDAGE). Il doit contenir un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau et en priorité de la GEMAPI (état des lieux), des propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants. Il a ainsi pour objectif d'apporter aux collectivités et aux services déconcentrés de l'Etat une vision précise pour accompagner les évolutions futures, notamment lors de la mise à jour des SDCI et de la SOCLE en 2021. Les documents sont mis en consultation publique à l'été 2017.

- Les participants s'interrogent sur :
  - o L'avenir des Agences de l'eau et le relai que pourrait prendre la Région sur le financement en matière d'eau potable et assainissement ;
    - ➔ **Réponse :** La Région met à ce jour la priorité sur la protection de la ressource en eau potable en eau à la source, la restauration des milieux aquatiques récepteurs, le ralentissement des écoulements et gestion intégrée des inondations. Elle n'intervient pas dans le petit cycle de l'eau considérant que la tarification de l'eau doit assurer le principe « l'eau paye l'eau » et renouveler les infrastructures.
  - o La manière de remédier aux zones grises, c'est-à-dire celles qui ne sont couvertes ni par une Métropole, ni par un Parc Naturel Régional, ni par des territoires ruraux d'excellence.
    - ➔ **Réponse :** Un premier élément de réponse repose sur les dispositifs existants d'accompagnement de l'ingénierie des territoires mis en place par la Région en faveur de la structuration des territoires (par exemple pour la couverture des SCoT).

En complément de cette synthèse, l'ensemble des réflexions des tables, inscrites sur les supports de contribution prévus à cet effet, sont capitalisées, arbitrées selon leur pertinence et le champ d'intervention du SRADDET et pris en compte dans sa rédaction.